

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE318

présenté par

M. Loubet, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Laporte, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Tivoli, Mme Sabatini, M. Lopez-Liguori, Mme Menache et M. Meizonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER D, insérer l'article suivant:

Avant le 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état des lieux du parc nucléaire français et sur l'étude de la prolongation de sa durée de vie à soixante années, ainsi que sur les moyens nécessaires à cette prolongation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte actuel de crise énergétique, compte tenu de l'évolution technologique de la filière nucléaire et du retour d'expérience de la prolongation de la durée de vie des réacteurs électronucléaires à l'étranger, l'étude sur l'allongement de l'exploitation du parc nucléaire français n'est pas une hypothèse d'école mais doit guider les décisions du gouvernement pour maintenir une production électrique à la hauteur des besoins de notre économie.

Cet amendement vise à demander au gouvernement de rédiger un rapport en liaison avec la filière pour étudier les voies et les moyens de la prolongation de la durée de vie du parc nucléaire au-delà de 60 ans.